

Trouver ou créer son emploi

Votre **projet est défini clairement** et vous avez tous les ressorts nécessaires pour **accéder au monde professionnel** : compétences techniques et comportementales, connaissances, motivations ...

A vous de jouer maintenant pour **trouver un emploi ou le créer** !

Préparez-vous !

S'insérer professionnellement, c'est premièrement se préparer.

Pour ce faire, vous pouvez **bénéficier de conseils** :

- Le site [Jobteaser](#) vous donne une série de conseils classés par thématique : cap vers l'international, la lettre de motivation, préparer son CV, ... pour vous aider à élaborer votre projet et travailler vos outils et techniques de recherche d'emploi.
- Les services d'information et d'insertion professionnelle des universités donnent des conseils en ligne pour préparer vos candidatures ([Lyon 1](#)) et organisent des ateliers d'aide à la rédaction de CV (Clermont-Ferrand) ou proposent un programme plus long de construction d'un portefeuille de compétences et d'expérience ([Grenoble](#)).
- La rubrique "Chercher un emploi" de [Clic N Job](#) vous donne une méthodologie simple et efficace. Ce site propose des parcours d'apprentissage personnalisés et ludiques, formés autour de quiz et de vidéos pédagogiques, et des outils concrets pour vous aider dans toutes les étapes de votre parcours d'insertion.
- Pôle emploi propose des [guides pour agir](#) qui peuvent également vous donner une méthodologie validée.
- Adecco propose [un simulateur d'entretien vidéo](#) : vous vous filmez en train de répondre aux questions !

Postulez !

S'insérer professionnellement : c'est aussi postuler !

Pour **tout type de contrat de travail**, le site national de référence reste le site de [Pôle emploi](#). Pour autant, d'autres sites présentent une plus-value intéressante :

- [Nos talents nos emplois spécifique à la région](#), il intègre les offres de Pôle emploi, de l'Apec et d'entreprises locales
- [Jobaviz](#) propose des **jobs compatibles avec les études**
- [La bonne boîte](#) fait ressortir **les entreprises susceptibles de recruter** au regard de leurs perspectives de recrutement

Si vous recherchez une **offre d'emploi en apprentissage**, les liens suivants vous seront utiles :

- Site de la fonction publique : [emploi Fonction publique apprentis et stagiaires](#)
- Les offres d'apprentissage dans le secteur de [l'artisanat en Auvergne-Rhône-Alpes](#)
- [La bonne alternance](#) vous permet d'identifier les entreprises qui ont déjà recruté des apprentis

En dehors des sites, vous pouvez rencontrer des employeurs lors d'événements organisés près de chez vous. Ils sont l'occasion de découvrir des métiers et des entreprises qui recrutent.

D'autres formes d'insertion

Il est également possible de s'insérer professionnellement par le biais d'un engagement.

- Le [service militaire volontaire](#) peut permettre aux jeunes de 18 à 25 ans d'accéder à l'emploi durable grâce à une formation humaine et professionnelle.
- Le [service civique](#) s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap). Indemnisé 580 euros par mois, il permet de s'engager sans condition de diplôme dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité...

Pour vous aider dans vos démarches d'insertion professionnelle, un [professionnel de l'orientation](#) peut vous accompagner. N'hésitez pas à le contacter.

Créer reprendre une entreprise

La **création d'une entreprise** est un projet qui demande de la préparation, des décisions importantes doivent être prises. Il est nécessaire de **procéder par étapes** mais il n'est pas toujours évident de savoir comment s'y prendre et par où commencer.

Nous vous conseillons les sites suivants pour accéder à des informations :

- Le site [je crée dans ma région](#) : propose des services complets, des conseils et des contacts destinés aux habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour les accompagner dans leur projet de création reprise d'entreprise ;
- Le [guide de la création d'entreprise en Auvergne-Rhône-Alpes](#) : permet de trouver des interlocuteurs près de chez vous en fonction de thématiques proposées ;
- Le [coin des entrepreneurs](#) : un média de référence pour construire et mettre en œuvre votre projet ;
- Le [guichet entreprises](#) : site développé par le Ministère de l'économie et des finances ;
- [Auto entrepreneur](#) : service de l'Urssaf pour s'informer sur le statut, créer son auto-entreprise

et la gérer.

Assistez aux [webinars](#) animés par les conseillers des Chambres de Métiers et de l'Artisanat. Ils se mobilisent pour vous donner les clés pour faire de votre projet un véritable succès.

Les étudiants peuvent aussi être créateurs d'entreprise tout en faisant leurs études.

Pour cela ils peuvent être accompagnés et aidés au sein d'un [Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat](#) (PEPITE). Ils associent établissements d'enseignement supérieur (Universités, écoles de commerce, écoles d'ingénieur), acteurs économiques et réseaux associatifs.

L'étudiant porteur d'un projet de création d'entreprise au sein d'un PEPITE se voit reconnaître le statut d'auto-entrepreneur.
